

Metz, le 13 août 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la commune de Saralbe
1, Place de la République
57430 SARRALBE

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation d'un forage
destiné à approvisionner le lavage auto GR-AUTO à Saralbe

Notification mairie pour affichage

RÉF. : Récépissé de déclaration n°57-2021-00285 du 29 juin 2021

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

• Réalisation d'un forage destiné à approvisionner en eau, le lavage auto GR AUTO à SARRALBE

Ce dossier a été déposé par : La société GR AUTO représentée par M. Romuald GROSS.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :


- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2020-00308 en date du 29 juin 2021 ;
- le courrier de non opposition ;
- l'avis de l'ARS Grand Est du 30 juillet 2021
- la fiche descriptive du IOTA.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'adjointe à la responsable d'unité



Astride ERMAN